

# PRÉVENIR LES VIOLENCES SEXUELLES



Comment prévenir les violences sexuelles envers les enfants et les jeunes dans et par le sport ?

## — En l'absence de mesures de prévention, quels éléments sont susceptibles de rendre le milieu sportif vulnérable à la violence ?

- ▶ L'absence de mesures de prévention peut entraîner un manque de limites réglementaires régissant les relations entre adultes ou jeunes occupant une position de confiance ou d'autorité. Ces limites sont nécessaires et doivent faire l'objet de codes de conduite afin que l'ensemble des personnes les connaissent.
- ▶ Le sport est moins réglementé que d'autres cadres plus formels, telle que l'école.
- ▶ Le milieu sportif est essentiellement géré par des bénévoles qui peuvent ne pas avoir accès à l'information, à la formation et au soutien dont ils ont besoin pour mettre en œuvre des mesures de protection ; ignorer les signes des violences sexuelles ; et ne pas savoir avec certitude comment réagir face à des doutes, des craintes ou des allégations.
- ▶ En l'absence de réglementation, la proximité physique inévitable lors des entraînements peut donner lieu à des contacts indésirables.
- ▶ La culture sportive peut accepter des « rites d'initiation » sexuellement violents comme faisant partie du sport et ne les envisage aucunement comme de possibles infractions pénales. Ces rites peuvent aussi traumatiser ceux qui en sont témoins, qu'ils soient enfants, jeunes ou adultes.

## — Mise en place de mesures concrètes de prévention

Pour prévenir les violences sexuelles, il est essentiel de créer un environnement de qualité où les enfants et les jeunes sont conscients de leurs droits et suffisamment en confiance pour parler des choses qui les tracassent.

Il faut également que les parents posent des questions sur la pratique sportive de leurs enfants, notamment sur :

- ▶ les qualifications des entraîneurs ;
- ▶ l'expérience du personnel salarié / des bénévoles ;
- ▶ la vérification des antécédents du personnel salarié / des bénévoles.

**« Vous ne laisseriez pas votre portefeuille ou votre sac à main à portée d'un groupe de personnes que vous n'avez jamais rencontrées : votre enfant n'est-il pas beaucoup plus précieux ? »**

(Anne Tiivas, Westminster Media Forum, octobre 2017)

## — Mesures de prévention

Dans les fiches précédentes, nous avons parlé des mesures à prendre afin de prévenir les violences sexuelles dans le sport et de répondre aux doutes ou aux craintes exprimés. Concernant les organisations, voir la fiche 4.

Les mesures internationales de prévention en faveur des enfants dans le sport et les directives à l'intention des instances dirigeantes qui les accompagnent sont un exemple de bonnes pratiques. Elles ont été testées par plus d'une cinquantaine d'organisations, des comités nationaux olympiques aux organisations plus modestes chargées du développement du sport.

Il convient de demander conseil à des organismes statutaires lorsqu'une évaluation des risques fait état de violences sexuelles ou de comportements sexuels inappropriés, pouvant nécessiter selon les cas d'un examen médico-légal.

Les risques d'abus sous toutes leurs formes augmentent avec le niveau de performance d'un enfant ou d'un jeune, plus particulièrement lorsque :

- ▶ les enfants et les jeunes commencent à effectuer des déplacements loin de chez eux et de l'environnement protecteur dont ils bénéficient habituellement ;
- ▶ le succès et la sélection des jeunes sportifs d'élite dépendent de leur entraîneur et de leur entourage ;
- ▶ le sport d'élite se caractérise par la philosophie du : « gagner à tout prix ». Les enfants et les jeunes sportifs talentueux entrent progressivement dans un monde de performances d'adultes où ils sont « souvent des enfants par leur âge mais des adultes par leur mode de vie. C'est ce que l'on appelle un état de confusion. » (source : Safeguarding Youth Sport–ICES 2015 – <http://www.safeguardingyouthsport.eu/>) ;
- ▶ certains enfants et jeunes sont plus exposés que d'autres aux abus du fait de notre ignorance et de notre inaction pour les protéger. Par exemple, les jeunes en situation de handicap dont la participation et la progression dans le sport peuvent dépendre des adultes qui abusent d'eux, et les jeunes LGB ou T qui sont exposés à une discrimination en raison de leur orientation sexuelle et qui peuvent être perçus à tort comme présentant un risque d'ordre sexuel.

## — Évaluation des risques organisationnels

L'identification par les organisations sportives des risques potentiels de violences sexuelles fait partie intégrante des principes de la bonne gouvernance. Ce processus permet d'une part de se prémunir contre les risques et, d'autre part, d'assurer la santé et la sécurité des membres. Les structures sportives doivent pour cela faire un inventaire comprenant à la fois une évaluation des risques et des dangers, et la description des contrôles effectués pour les réduire ou les éliminer. De plus, des plans de protection doivent être mis en place lors des manifestations sportives, adaptés au niveau de compétition.

<https://thecpsu.org.uk/resource-library/2015/safe-sports-events-management-tool/>

## — Évaluation des risques présentés par des individus

Cette évaluation peut faire partie des processus de recrutement, qui imposent, en cas de soupçons, des vérifications afin d'établir si une personne est apte à travailler avec des enfants.

De même, des craintes peuvent être soulevées pendant ou après une enquête de la protection de l'enfance. Les organisations sportives peuvent être amenées à procéder à une évaluation des risques et / ou des aptitudes. Elles doivent pour cela opter pour une approche structurée de l'évaluation inspirée des bonnes pratiques, leur permettant de prendre des décisions éclairées et justifiables. En voici des exemples :

<https://thecpsu.org.uk/resource-library/2015/rfl-interview-risk-assessment-checklist/>

<https://thecpsu.org.uk/resource-library/2013/safe-recruitment-and-selection-procedures/>

## — Les 8 mesures internationales :

Les 8 mesures internationales

Les mesures internationales de prévention en faveur des enfants dans le sport sont les suivantes :

- ▶ Élaboration d'une politique ;
- ▶ Procédures permettant de répondre aux doutes et aux inquiétudes ;
- ▶ Conseils et soutien ;
- ▶ Minimisation des risques pour les enfants et les jeunes ;
- ▶ Lignes directrices en matière de comportement ;
- ▶ Recrutement, formation et communication ;
- ▶ Collaboration avec des partenaires ;
- ▶ Suivi et évaluation.

Les notes explicatives figurant dans le document fournissent une aide étape par étape, des conseils et des exemples pratiques, recueillis auprès d'organisations du monde entier ayant pris part au programme pilote. Elles sont répertoriées ci-après.

## — Références clés

Nouvelles ressources du Comité international olympique «Référentiel pour le mouvement olympique afin de protéger les athlètes contre le harcèlement et les abus dans le sport» à destination des Fédérations internationales et des Comités nationaux olympiques :

<http://sha.olympic.org/home.html>

Vous trouverez ci-dessous le communiqué de presse du CIO sur le lancement et le lien direct vers le site internet du référentiel :

<https://hub.olympic.org/safeguarding/>

Téléchargez les ressources pour la protection des athlètes :

<https://www.unicef.org.uk/?s=International+Safeguards+for+Children+in+Sport>

Téléchargez les notes explicatives :

<https://www.unicef.org.uk/?s=International+Safeguards+for+Children+in+Sport>

Le Comité national olympique néerlandais et la Confédération sportive des Pays-Bas (CNO\*FNS) ont élaboré des politiques et pratiques pour prévenir ce que l'on appelle depuis 1996 « l'intimidation sexuelle » dans le sport.

Boîte à outils de la politique relative à l'intimidation sexuelle :

<http://www.nocnsf.nl/stream/toolkit-seksuele-intimidatie>

Un cadre politique pour un environnement sportif sûr et respectueux :

<https://sportplezier.nl>

Plan d'action national : l'approche de l'Autriche pour lutter contre la violence sexualisée dans le sport :

[http://www.100sport.at/de/menu\\_main/news/newsshow-bm-klug-initiiert-strategiegruppe](http://www.100sport.at/de/menu_main/news/newsshow-bm-klug-initiiert-strategiegruppe)

Guide de prévention contre le harcèlement sexuel dans le sport en République tchèque :

<https://www.olympic.cz/upload/files/g9vmztko05-pre-vence-sex-obtezo-vani.pdf>

Play by the Rules a été conçu en 2001 par le ministère sud-australien des sports et des loisirs comme un site internet interactif à visée d'éducation et d'information sur les discriminations, le harcèlement sexuel et la protection de l'enfant dans le sport :

<https://www.playbytherules.net.au/>

Le Conseil sportif irlandais et le Conseil sportif pour l'Irlande du Nord ont publié en 2000 un code d'éthique et de bonnes pratiques pour les enfants dans le sport :

[https://www.sportireland.ie/Participation/Code\\_of\\_Ethics/Code\\_of\\_Ethics\\_Manual/](https://www.sportireland.ie/Participation/Code_of_Ethics/Code_of_Ethics_Manual/)

